



FéWaSSM A.S.B.L.

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL

Siège social : rue des Fusillés 20 – 1340 Ottignies

Courriel : fewassm@gmail.com

PROCES VERBAL PROVISOIRE DE LA COMMISSION Ethique & Clinique 12-09-19

Présents : Pascale BEUMIER, Dominique DAMS, Nicolas DAUBY, Catherine DEDRICHE, Sarah FRANCOIS, Coralie FRERE, Bénédicte HERBIET, Marie LAMBERT, Hélène LECLEF, Anne LECLERCQ, Gwenaëlle LEFEBVRE, Anne-Françoise LISON, Marc MALEMPRE, Xavier MULKENS, Lara NILS, Murielle NORRO, Alain ROSENBERG, Anne SOREL, Frédéric TORNABENE

Excusés : Chloé DELMOTTE, Vito INFANTE, Benoit VAN TICHELEN

Rédaction du PV : Murielle Norro

1. Approbation PV réunion du 11-06-19

Le PV est approuvé moyennant la suppression d'une coquille p.3 (« de la »), une modification à la page 5 (« On observe un accroissement des normes ») et un ajustement orthographique pour le CRÉSaM.

2. Argumentaire par rapport à l'article APD « bilan semestriel du suivi » : retour de la réunion du CA du 16-07-19

Lors de la dernière réunion, les participants de la Commission ont relu le commentaire. Murielle a ensuite réécrit un document de synthèse qui a été soumis aux participants. Gwenaëlle a présenté le document au CA du 16/07. Le C.A a marqué son accord par rapport à la proposition de la Commission de modifier l'article. Par contre, il trouve difficile de formaliser la position de la FéWaSSM dans un document. On garde ce document comme document de travail. Et dans le futur décret, on proposera la modification de cet article.

Un GT du C.A se penche actuellement sur l'APD suite à la décision de l'AG de juin : la FéWaSSM repart de l'APD et propose son texte à partir de l'APD.

Dans les Accords de gouvernement, on parle d'un refinancement des SSM. L'accent est également mis sur le public des enfants et des adolescents.

Par rapport à la modification de l'article¹ (réunions du 20 décembre 2018 et du 21 janvier 2019), Frédéric nous informe que Psytoyens ne soutient plus cette modification. Il demande à la Commission de supprimer au minimum le terme « régulièrement ». La Commission demande que Psytoyens nous propose une reformulation de cette phrase.

Concernant le bilan, il doit être une possibilité et non une obligation. Un bilan tous les ans mais en respectant la temporalité du patient.

D'une part, le risque, c'est que ce bilan devienne une obligation administrative et que cette obligation appauvrisse le travail. D'autre part, les participants à la Commission soulignent un problème, le fait que ce soit le gouvernement qui fixe les modalités d'évaluation (critères et référentiels) ainsi que les procédures administratives.

Commentaire : On peut écrire que l'article menace ou met en danger le secret professionnel mais on ne peut pas affirmer d'emblée qu'il ne le respecte pas. Mais c'est un risque, une menace.

Y aurait-il des volontaires pour retravailler ce texte ?

Concernant l'argumentaire, on pourrait rajouter dans le texte les évaluations qu'on met en place, ce qui est mis en évidence par l'analyse des PSSM réalisée par le CRéSaM.

3. Document finalisé du CRéSaM « Evaluation clinique. Analyse des PSSM 2017 »

Cette version reprend l'analyse de l'ensemble des PSSM de 2017. Elle a été réajustée en fonction des remarques émises par la Commission. C'est une synthèse. On observe une grande diversité dans la manière dont les SSM fonctionnent.

Commentaires de la Commission :

Les membres de la Commission se retrouvent dans cette synthèse. Cette analyse éclaire notre pratique. L'évaluation est une préoccupation constante. C'est un outil précieux qui met en avant le processus d'évaluation continu. Cette notion de processus est fort éloignée d'une évaluation ponctuelle. L'évaluation est un processus qui traverse différents moments.

Alain propose au CRéSaM de décrire l'évaluation qualitative par des concepts, d'utiliser des concepts (ex. « analyse de cas ») et de créer un tableau synoptique, un schéma avec 3 flèches.

Il propose aussi de réfléchir ou de définir certains termes employés afin d'atténuer le risque de flou dans l'utilisation / la compréhension des termes (ex. « thérapeute », « travail clinique »).

Par exemple, il souligne qu'on distingue « coordination autour du patient », « concertation » et « case management ».

Qu'entend-t-on par Concertation ? Travail de réseau ? Fonction de liaison ?

¹ « Chaque travailleur évalue régulièrement avec l'utilisateur l'avancement du processus thérapeutique en phase avec la temporalité et les préoccupations de celui-ci. Les modalités d'évaluation sont définies dans les PSSM ».

La concertation montre la volonté des SSM de collaborer, mais lorsqu'on parle de concertation pluridisciplinaire, de concertation autour du patient, etc., on désigne des choses différentes. Par ailleurs, dans les PSSM, la thérapie est centrale mais il y a aussi les suivis. Réfléchir aux définitions.

Lors de l'introduction, il serait utile de définir ce qu'est un PSSM (Projet du SSM) et un SSM. Préciser qu'on parle des SSM reconnus dans le cadre wallon.

Frédéric pose la question de la concertation avec l'utilisateur. Lorsqu'on dit (p.3) « en concertation avec l'utilisateur », c'est en concertation ou « avec l'accord de l'utilisateur » ? Des concertations sont mises en place entre professionnels dans le cadre du secret professionnel. Il y a des concertations avec l'utilisateur, et sans l'utilisateur, mais avec son accord. Le code de déontologie des psychologues est contraignant. Le secret partagé est inscrit dans ce code mais il n'est pas encore inscrit dans le code pénal. S'il y a infraction, on se réfère au code des psychologues. Il existe différents niveaux d'interpellation possibles et qui sont cumulables. Ce code protège donc aussi les droits des usagers.

Cette analyse des PSSM 2017 est un état des lieux à un moment donné. C'est un outil précieux. C'est une synthèse qui peut servir à améliorer les PSSM. C'est un document utile si on veut faire évoluer nos PSSM.

Est-ce que la Commission envoie ce travail du CRéSaM à tous les membres avec un texte de contextualisation en leur demandant de réagir afin de recueillir leurs questions, commentaires ou remarques, et de voir comment les membres de la FéWaSSM se l'approprient ?

Le CRéSaM pourrait réaliser la synthèse de cette synthèse.

Décision : le CRéSaM envoie son texte à l'ensemble des SSM. Par la suite, la Commission pourrait demander aux SSM de réagir autour de la question de l'évaluation par rapport à ce document notamment ?

La commission décide de ne pas consulter tous les membres mais de s'appuyer sur la synthèse du Crésam qui reflète bien les pratiques d'évaluation en SSM. Cette position de la commission est à transmettre au CA.

Le CréSaM souhaite continuer à travailler sur la question de l'évaluation. C'est un point de leur plan d'action.

4. Lecture du texte sur l'historique du travail réalisé par la Commission Clinique (à retravailler et finaliser en commission)

Cet historique va accompagner notre synthèse. Cf. document.

Deux remarques :

- P.2 : « de solliciter la participation du CRéSaM ».
- Rem. : Le CRéSaM n'est pas un membre permanent de la Commission.

Par rapport à ce document, il serait utile de développer un paragraphe sur le travail d'analyse qu'a réalisé le CRéSaM et de recueillir auprès des membres leurs commentaires par rapport à l'évaluation clinique.

Le problème de la diffusion des informations auprès des travailleurs est soulevé. Certaines informations n'arrivent pas, malgré la newsletter, etc. On rappelle que le projet de construction d'un site internet est en cours.

Le document est un outil sur lequel s'appuyer.

- Ce document pourrait servir à chaque SSM pour réfléchir sur la façon d'améliorer sa manière de travailler / sa pratique et d'en rendre compte. A partir de cette analyse, qui est une photo à un moment donné, on pourrait demander au secteur quels sont les éléments sur lesquels on pourrait réfléchir pour améliorer les PSSM ?
- La Commission propose également de demander au CA de s'en emparer pour défendre la pratique de l'évaluation en SSM auprès des politiques. Mettre ce point à l'OJ du CA en octobre.

Que fait-on de l'argumentaire ? On pourrait le retravailler en disant quelque chose de ce travail d'évaluation continue mis en évidence par l'analyse du CRéSaM.

5. Poursuite des travaux de la Commission

Rencontre Psytoyens le 12/11.

Réunion en octobre (14/10) pour préparer cette rencontre : Préparer des questions ? Au minimum, se rappeler ce qui a présidé à cette rencontre. La question de l'évaluation ne touche pas qu'au travail thérapeutique mais également au fonctionnement des services. En outre, on nous demande de recueillir le point de vue des usagers. En rencontrant Psytoyens, on rencontre un public adulte, pas celui des enfants.

Pour la suite, on va donc travailler différentes choses : le texte sur l'évaluation, la question de la participation des usagers, on va rencontrer Psytoyens et retravailler l'argumentaire à partir de l'analyse des PSSM.

6. Divers

Prochaines rencontres : 14/10, 12/11 (Co-construction avec Psytoyens), 12/12, 20/01, 18/02, 12/03, 20/04, 19/05, 11/06.